

AFFAIRE N° 6. - Jonction chemin Haut-Bois - Chemin Neuf - Approbation du dossier d'appel d'offre

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme de Voirie Rurale, la municipalité envisage de réaliser la jonction entre le Chemin Haut-Bois et le Chemin Neuf.

Le projet dont l'étude a été réalisée par les Services Techniques Communaux s'élève à 470 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901 - Article 233-03 du Budget Communal.

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le projet en cause,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics : "Cette affaire sera examinée lors d'une réunion spéciale de la Commission des Travaux Publics qui devra intervenir avant la réunion du Conseil Municipal."

LE MAIRE. - Le Chemin Hautbois va desservir un lotissement qui va se trouver à cet endroit.

DISCUSSION SUR PLAN

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE